

Procès verbal

Le lundi 04 mai 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Didier DORIAN.

Secrétaire de la séance : Céline COSTA

Présents : DORIAN Didier, COSTA Céline, TRAVERSE Yves, POULANGES Monique, DUCOUM Philippe, ROMANIELLO Jean-Marie, ARNOUX Blanche-Aliénor

Représentés : GUITARD Alain représenté par COSTA Céline

Absents et excusés : ALONSO Patrick, VERTUT Béatrice, DORIAN Léa

Ordre du jour :

Choix de l'entreprise pour le Lot 1 du Marché de travaux des vestiaires du stade

Détail des subventions accordées aux associations cabrimontaines et autres

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Subventions aux associations communales et hors commune (N° DE_040_2026)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération N° DE_018_2026, votée le 08/04/2026, portant un montant global à hauteur de 7000.00€ sur la ligne 65748 du Budget Communal 2026 dédié aux subventions attribuées aux associations communales et associations hors commune d'utilité publique.

Il rappelle également qu'un courrier a été adressé ou remis à chaque association communale spécifiant les conditions nécessaires à l'octroi de subvention par une collectivité.

A ce jour, les associations communales et hors commune ayant répondu à ces obligations sont les suivantes:

- Le Temps d'une Pause à Montcabrier
- Société de Pêche des Moulins et Riverains de la Thèze
- Artistes et Artisans de la Bastide
- Sports et Loisirs
- Association Sportive de Montcabrier
- Comité des Fêtes
- Le 8 de Montcabrier
- L'Interassociation
- *Diane du Quercy a déclaré son bilan 2025 par téléphone*
- *Le dossier de l'association des chasseurs et propriétaires de Montcabrier est attendu*

- Radio 4
- Croix Rouge française
- Refuge Canin Lotois

Après étude des documents fournis, au vu des activités projetées pour 2026 par chaque association et du rappel des sommes octroyées en 2025, le Conseil décide à la majorité des voix d'allouer les subventions suivantes, et demande au Maire d'entreprendre les démarches administratives nécessaires au versement des subventions votées (les membres du Conseil également membres du Bureau des associations concernées s'abstiennent pour ce qui concerne leur association: n'ont donc pas participé au vote: M. Doriac et M. Ducoum pour l'Association Sportive de Montcabrier, Mme Poulanges pour Le 8 de Montcabrier, M. Romaniello pour l'Interassociation).

Le Conseil précise en outre que cette subvention constitue l'intégralité du soutien financier qui sera accordé par la commune pour l'année 2026

Pour les associations n'ayant pas encore fourni leurs documents de demande, le Conseil dit que le montant de subvention voté (en italique dans le tableau récapitulatif) ne leur sera effectivement versé qu'à réception desdits documents avant le 30/06/2026. A défaut, l'offre de subvention communale sera caduque pour l'année 2026. En 2027, le CERFA 20156*06 sera exigé pour l'instruction des dossiers de subvention.

ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE EN 2025	DOCUMENTS DE DEMANDE 2026 FOURNIS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2026
Association Sportive de Montcabrier	1000.00	Oui	1500.00
Association Sports et Loisirs	200.00	Oui	300.00
Artistes et Artisans de la Bastide	150.00	Oui	200.00
Diane du Bas Quercy	150.00	<i>Déclaration par téléphone</i>	<i>200.00</i>
Le Temps d'une Pause à Montcabrier	150.00	Oui	300.00
Comité des Fêtes de Montcabrier	1200.00	Oui	1400.00

Société de Pêche des Moulins et Riverains de la Thèze	150.00	Oui	200.00
Le 8 de Montcabrier	450.00	Oui	900.00
Interassociation	600.00	Oui	600.00
Chasse et Propriétaires de Montcabrier	150.00	<i>A venir</i>	<i>200.00</i>
Radio 4	50.00	Oui	100.00
Amicale des Pompiers	100.00	Non	100.00
Banque Alimentaire	150.00	Non	150.00
Refuge Canin Lotois	100.00	Oui	100.00
TOTAL ATTRIBUE	4805.00	/	6250.00
RESERVE LIGNE 65748 BUDGET COMMUNE	195.00	/	750.00

Délibération : adoptée

Désignation des délégués à LOT INGÉNIERIE (N° DE_041_2026)

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu les statuts du SDAIL modifiés à compter du 1^{er} avril 2026,

Vu la séance d'installation du conseil en date du 21/03/2026

Vu la délibération N° DE_013_2026, désignant les délégués du Conseil Municipal de Montcabrier au SDAIL,

Considérant le changement de nom du syndicat de SDAIL en Lot Ingénierie, imposant la présente nouvelle délibération,

Il est proposé au conseil municipal de désigner les deux délégués qui seront représentés aux instances de Lot Ingénierie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désigner comme représentant titulaire à l'assemblée générale :

Monsieur Didier DORIAN, Maire de Montcabrier

- Et comme suppléant :

Monsieur Philippe DUCOUM, Conseiller délégué

- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Délibération : adoptée

Choix des entreprises pour le marché de travaux relatif à la rénovation et à l'extension des vestiaires du stade (N° DE_039_2026)

Dans le cadre du marché public de travaux relatif au projet dit "**RENOVATION ET EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE**", initialement lancé en 8 lots, selon les dispositions du Code des Marchés Publics en procédure adaptée, le 19/01/2026 pour une ouverture des plis fixée au 10/02/2026, l'analyse des réponses d'entreprises faite avec l'architecte et le maître d'œuvre du projet selon les critères de choix définis avec eux (Prix pour 60% et critères techniques pour 40%), a permis de retenir les entreprises suivantes, qui ont été averties par courrier officiel le 10/04/2026 :

- **Lot 2:** Charpente métallique / Couverture / Zinguerie / Bardage / Menuiseries extérieures métalliques: **SARL Sud Ouest Fers** pour un montant HT de **61 367.00 €**
- **Lot 3:** Menuiseries intérieures: **SARL SOP MENUISERIE** (Proposition de base) pour un montant HT de **10 374.00 €**
- **Lot 4:** Plâtrerie / Isolation: **SARL Nettoyage et Multiservices Tevenart** pour un montant HT de **7 251.00 €**

- **Lot 5:** Electricité / Ventilation / Chauffage: **Fauché Electricité Industrielle SAS** pour un montant HT de **27 383.10 €**
- **Lot 6:** Plomberie / Sanitaires: **EURL Parat** pour un montant HT de **20 974.44 €**
- **Lot 7:** Chape / Carrelage / Faïence: **Jofre Entreprise** pour un montant HT de **5794.56 €**
- **Lot 8:** Peintures: **SARL Nettoyage et Multiservices Tevenart** pour un montant HT de **4 125.00 €**

Les réponses d'entreprises obtenues lors de ce premier appel d'offres présentant des propositions plus chères que les montants estimés par l'architecte et le maître d'oeuvre, il a été décidé de relancer la consultation pour le **Lot 1 Terrassement / Assainissement / Démolitions / Gros oeuvre / Maçonnerie**. Cette relance a été faite le 09/04/2026, avec date d'ouverture des plis le 20/04/2026. Les critères d'évaluation sont restés les mêmes, et les nouvelles propositions pour le Lot 1 sont les suivantes:

- S.A BTP Proposition à 165 773.85 € HT
- SARL BTP Cazeaux Proposition à 152 280.14 € HT
- GRENIER Bâtiment et Génie Civil Proposition à 199 556.09 € HT

Monsieur le Maire consulte le Conseil pour statuer sur le choix de l'entreprise à retenir, selon les critères en vigueur et en tenant compte des nouveaux devis établis.

Le Conseil, après l'étude des devis proposés et délibération éclairée par le soutien de l'analyse de l'architecte, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir l'offre de l'entreprise SARL BTP CAZEAUX, sise à DURAVEL, pour un montant de 152 280.14 € HT, respectant le budget d'investissement de la commune et les estimations de l'architecte et du maître d'oeuvre, ainsi que les qualités techniques requises pour le projet.

Le Conseil demande au Maire de faire connaître sa décision à l'entreprise retenue, ainsi qu'aux entreprises non retenues par courrier officiel, et de procéder à toutes démarches administratives nécessaires pour le lancement prochain des travaux projetés.

Délibération : adoptée

Didier DORIAN
Président de séance



Céline COSTA
Secrétaire de séance



